

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE  
VILLAGE SAINT-PIERRE  
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 14 août 2024 à 19 heures, au 485, Village Saint-Pierre nord, à Village St-Pierre, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire suppléant Mme Lyne Rivest :

Mme Mélanie Lavallée  
M. Stéphane Arbour  
M. Denis Parent  
M. Benoit Duval

Absents: M. Roland Charest  
Mme Jade Charest

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière est également

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2024
- 5- Demande verbale
- 6- Correspondance
- 7- Compte du mois
- 8- Comité des Loisirs
- 9- Achat de fibre à parc certifiée
- 10- Désignation fonctionnaire pour l'application du règlement de la MRC de Joliette numéro 444-2018
- 11- Résolution dépense élaboration plan municipale de sécurité civile
- 12- Varia
- 13- Période de question
- 14- Levée de l'assemblée

**1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 heures.

**2- MOT DE BIENVENUE**

Mme Lyne Rivest maire suppléant souhaite la bienvenue à tous.

**3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R.2024-08-060**

**Sur proposition M. Denis Parent appuyé par M. Benoit Duval, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.  
ADOPTÉE**

**4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2024**

**R.2024-08-061**

**Sur proposition** de M. Stéphane Arbour **appuyé par** M. Benoit Duval, il est **unanimentement résolu d'adopter** le procès-verbal du 3 juillet 2024 tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**5- DEMANDE VERBALE**

Aucune demande verbale

**6- CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance aucun point n'y est soulevé

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'il y a un montant disponible de cent cinquante-sept mille trois cent deux et quatre dollars (157 302.04\$) au compte courant de la municipalité et qu'il y a des certificats de dépôt pour un montant de 544 367.06\$.

**7- COMPTES DU MOIS**

La secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes payés et à payer au montant de cent quarante-quatre mille six cent trente-deux et quatre-vingt-cinq dollars (144 632.85\$) chèques numéro 202400092 à 202400111 et un montant de 24 544.20\$ en paiement sur accès D'affaires.

**R 2024-08-062**

**Sur proposition** de Mme Mélanie Lavallée **appuyé par** M. Stéphane Arbour, il est **unanimentement résolu** d'accepter les comptes payés et à payer au montant de cent quarante-quatre mille six cent trente-deux et quatre-vingt-cinq dollars (144 632.85\$) chèques numéro 202400092 à 202400111 et un montant de 24 544.20\$ en paiement sur accès D'affaires.

**ADOPTÉE**

**8- COMITÉ DES LOISIRS**

Les représentants du comité des loisirs ont fermé le compte et remis la somme de 650.95\$ à la municipalité.

**9- ACHAT DE FIBRE À PARC CERTIFIÉE**

CONSIDÉRANT qu'il manque beaucoup de fibre à parc pour rendre les jeux sécuritaires;

EN CONSÉQUENCE

**R 2024-08-063**

Il est proposé par M. Benoit Duval  
Appuyé par M. Denis Parent

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 2930.00\$ (taxes applicables non comprises) pour l'achat de fibre à parc certifiée pour rendre le parc sécuritaire.

**ADOPTÉE**

**10- DÉSIGNATION FONCTIONNAIRE POUR APPLICATION DU  
RÈGLEMENT DE LA MRC DE JOLIETTE NUMÉRO 444-2018**

CONSIDÉRANT qu'il faut nommer un fonctionnaire pour l'application du règlement numéro 444-2018 régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Joliette;

EN CONSÉQUENCE

**R 2024-08-064**

Il est proposé par M. Denis Parent  
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village Saint-Pierre nomme M. Denis Hénault, inspecteur municipal, à titre de fonctionnaire pour l'application du règlement numéro 444-2018 régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Joliette.

**ADOPTÉE**

**11- RÉOLUTION DÉPENSES ÉLABORATION PLAN MUNICIPALE DE  
SÉCURITÉ CIVILE**

CONSIDÉRANT que le Service d'incendie de Saint-Charles-Borromée veut que toutes les municipalités desservies par eu est le même plan municipal de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE

**R2024-08-065**

Il est proposé par M. Stéphane Arbour  
Appuyé par Mme Mélanie Lavallée

Que le conseil municipal autorise une dépense de 7 753.00\$ (taxes applicables non comprises) pour l'achat du logiciel PMSC - version 3.0 la formation et la licence annuelle, cette dépense sera prise dans le surplus libre de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**12- VARIA**

**13- PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question.

**14-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**R 2024-08-066**

Il est proposé par M. Stéphane Arbour  
Appuyé par Mme Mélanie Lavallée

Et résolu unanimement de levée cette assemblée

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Lyne Rivest  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Édith Gagné  
Directrice générale, Greffière-trésorière